

Séance du conseil municipal du 1 juin 2010

L'an deux mil dix, le premier juin à 20 heures à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Membres présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Joëlle STOFFEL, Chantal SIMONKLEIN, Christophe EHRHART, Philippe SCHMUCK, Christian HALLER, Mathieu PFEFFER, Valentin KLEIN.

Membres absents excusés : Pierre MUTZ (procuration à J-Jacques FISCHER), Nathalie LANTZ (procuration à Joëlle STOFFEL), Béatrice MACKERER (procuration à Jacqueline SCHAFFHAUSER), Pascal SCHMITT (M. le Maire informe le Conseil du retard de M. SCHMITT, mais malheureusement celui-ci n'a finalement pas pu rejoindre la séance).

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV de la séance du 6 avril 2010
- 3° Convention commune / société Medeco
- 4° Emploi saisonniers
- 5° Suppression d'un poste d'adjoint technique
- 6° Rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable
- 7° Restaurants du cœur : subvention pour l'achat d'un nouveau véhicule
- 8° Indemnité de conseil 2009
- 9° Demande de location salle : fixation tarif
- 10° Communauté de communes : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales ainsi qu'à la rénovation de la conduite d'eau potable - chemin Weiher
- 11° Modification simplifiée du PLU
- 12° Autorisation à ester en justice
- 13° Activité Vert Vallon

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2010

M. le Maire souligne que les tarifs adoptés au point 8 sont applicables à partir du 6 avril 2010.

Après lecture les membres du Conseil Municipal approuvent par 13 voix et 1 voix contre (Christian HALLER), le compte-rendu de la séance du 6 avril 2010.

3° CONVENTION COMMUNE / SOCIETE MEDECO

La société Medeco est une filiale du groupe Waste Logistic et intervient sur la gestion et traitement des déchets infectieux.

Le projet de cette entreprise consiste en l'installation de bornes pour la récupération des déchets de type DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux). Ce service de récupération des DASRI sera apporté par la société MEDECO, à titre gratuit, tant pour les usagers que pour la collectivité.

Le Conseil, après avoir délibéré, autorise par 13 voix et 1 voix contre (Christian HALLER), M. le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine public.

4° EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil, décide à l'unanimité l'embauche de plusieurs emplois saisonniers pour la période de début mai à fin octobre (rémunération suivant l'indice de l'adjoint technique 2^{ème} classe - 1^{er} échelon) avec une durée hebdomadaire de 35 heures/semaine. Les crédits ont été inscrits au budget.

5° SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil, décide par 13 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER), la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel après l'avis favorable du comité technique paritaire n° S2010.22, du 23 avril 2010.

6° RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par M. J-Jacques FISCHER, 1^{er} Adjoint, est approuvé par 13 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER).

7° RESTAURANTS DU COEUR : SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE

M. le Président de la Communauté de Communes de la région Guebwiller propose aux dix-sept communes de la Communauté de Communes de faire un don à l'association « les restaurants du cœur » (association caritative) suite à une demande de subvention faite par cette association, concernant le remplacement de leur véhicule qui est hors d'usage.

Le Conseil, décide par 13 voix pour et 1 voix contre (Christophe EHRHART), d'allouer une subvention de 150 € à l'association « les restaurants du cœur ».

8° INDEMNITE DE CONSEIL 2009

Par 13 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER), le Conseil décide d'allouer à Mme CARTERON, trésorier à Guebwiller l'indemnité de conseil 2009, d'un montant de 425,61 €.

9° DEMANDE DE LOCATION SALLE : FIXATION TARIF

L'association « Arts et Harmonie » (Blanck) ainsi que l'association de M. JEAN DIT PANNEL, sollicitent la location de la salle Vert Vallon pour des activités de « qi gong » et relaxation.

Le Conseil, par 13 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER), répond favorablement et fixe le tarif de location comme suit :

- prix de location par week-end : 100 € (samedi/dimanche)
- prix de location par week-end : 130 € (vendredi/samedi/dimanche)
- frais de nettoyage par week-end : 65 €

10° COMMUNAUTE DE COMMUNES : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES, DES EAUX PLUVIALES AINSI QU'A LA RENOVATION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE - CHEMIN WEIHER

Afin d'éviter que plusieurs entreprises n'oeuvrent dans le même espace ou de devoir rouvrir successivement par chaque intervenant, il est envisagé de procéder à une maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des travaux de pose des conduites d'eaux usées, d'eaux pluviales et de rénovation du réseau d'eau potable dans le chemin Weiher.

Le Conseil, après avoir délibéré, autorise, par 13 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER), M. le Maire à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales ainsi qu'à la rénovation de la conduite d'eau potable avec la communauté de communes de la région de Guebwiller.

11° MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

M. le Maire, indique aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) peut-être utilisée, conformément au Code de l'Urbanisme, dans différents cas et notamment pour supprimer un emplacement réservé.

Le projet de modification et l'exposé de ses motifs ont été portés à la connaissance du public, en vue de lui permettre de formuler ses observations, pendant un délai d'un mois.

Le projet de suppression des emplacements réservés n° 3 et n° 5 et l'exposé des motifs ont été mis à disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture aux publics, du 19 avril 2010 au 19 mai 2010 inclus. Aucune observation n'a été consignée au registre.

Vu le dossier mis à disposition du public,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour et 3 contre (Joëlle STOFFEL, Nathalie LANTZ (procuration à Joëlle STOFFEL), Christian HALLER), approuve la modification simplifiée du PLU consistant à supprimer les emplacements réservés n° 3 et n° 5.

12° AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Mme Simone RISSER, domiciliée 25 rue de la Lauch, a intenté une action en justice (recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Strasbourg) contre la Commune concernant l'arrêté n° 04/2010 de non reconnaissance d'un accident et de son imputabilité au service.

Le Conseil par 13 voix pour et 1 voix contre (Christian HALLER), autorise M. le Maire à ester en justice dans cette affaire.

13° ACTIVITE VERT VALLON

Sur la demande de plusieurs personnes, notamment les fervents joueurs de cartes, M. le Maire propose au Conseil l'aménagement d'une piste de pétanque au camping Vert Vallon, qui pourrait servir aux campeurs ainsi qu'aux personnes qui se rencontrent lors des activités récréatives.

Le Conseil par 11 voix pour et 3 abstentions (Joëlle STOFFEL, Nathalie LANTZ (procuration à Joëlle STOFFEL), Christian HALLER), autorise M. le Maire à aménager une piste de pétanque.

La séance est levée à 20 h 35.